



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Verbier : Rte du Golf - parcelle n°5153 et 4061

Introduction de signaux OSR 4.17 « Parcage autorisé » assorti de la plaque complémentaire « Max. 48h du 01.05 au 15.10 », OSR 3.02 « Cédez le passage », OSR 5.01 « 15m » remplacement de signaux OSR 2.02 « Accès Interdit », OSR 2.34 « Obstacle à contourner par la droite », OSR 2.49 « Interdiction de s'arrêter » assorti de la plaque complémentaire « des deux côtés de la route », déplacement de signaux OSR 4.33 « Indicateur de direction pour routes secondaires » et de l'arrêt de bus ainsi que les marquages OSR 6.01 « ligne de sécurité », OSR 6.12 « Ligne d'attente longitudinale » OSR 6.13 « Ligne d'attente », OSR 6.14 « Présignalisation de la ligne d'attente », OSR 6.15 « Ligne de bordure », OSR 6.16 « Ligne de guidage », OSR 6.21 « Ligne en zigzag », OSR 6.22 « Ligne interdisant le parcage » marquage en blanc et jaune

Le Châble, Route de Mauvoisin - parcelle n° 12638 et 12627

Introduction de signaux OSR 4.17 « Parcage autorisé » assorti de la plaque complémentaire « Max. 48h », OSR 5.14 « Handicapés », OSR 4.18 « Sens unique », OSR 2.02 « Accès interdit », OSR 3.01 « Stop », OSR 4.11 « Emplacement d'un passage pour piétons » et OSR 1.22 « Passage pour piétons » ainsi que les marquages OSR 5.14 « Handicapés », OSR 6.06 « Flèches de présélections », OSR 6.20 « Surfaces interdites au trafic », OSR 6.10/6.11 « Ligne d'arrêt et Stop », OSR 6.17/6.18 « Passage piétons & ligne interdisant l'arrêt » marquage en blanc et jaune

Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 (trente) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 10.02.2017

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Cpl Christillin J-C.**